

Envoi par courrier et par télécopieur : 418-862-8176

Québec, le 19 mai 2006

Monsieur Guy Verreault  
Ministère des Ressources naturelles  
et de la Faune – Faune aquatique et terrestre  
506, rue Lafontaine  
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3C4

**Objet :   Projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue du 8 au 12 mai derniers sur le projet mentionné, la commission d'examen conjoint, chargée de l'étude de ce dossier, désire vous soumettre ses questions et celles des citoyens.

**1. La faune et ses habitats**

- 1.1. L'utilisation de pellicules de plastique pour empêcher les faucons de nicher pourrait conduire ceux-ci à abandonner le site. Existe-t-il d'autres lieux potentiels de nidification (démontrés) aux alentours qui permettraient au couple de conserver le même territoire ?
- 1.2. Si le dynamitage de la falaise planifié par le promoteur devait débiter au printemps, ce dernier envisage d'utiliser une pellicule de plastique afin d'éviter tout conflit potentiel avec une aire de faucon abritant des œufs ou des juvéniles. Quels sont les aspects légaux et réglementaires qui s'appliquent et quels effets auraient-ils sur la proposition du promoteur ?
  - 1.2.1. Est-il envisageable de dynamiter à une autre période que la période hivernale ? Si oui, quand ?
  - 1.2.2. Quelles pourraient alors être les espèces touchées ?
  - 1.2.3. Quelle serait la fenêtre la moins dommageable pour ce type de travaux ?
  - 1.2.4. Le déplacement du calendrier en fonction des activités de dynamitage pourrait-il entraîner que d'autres perturbations importantes aient lieu durant des périodes sensibles du cycle annuel des espèces ?

...2

- 1.3. On précise que le nid de Faucon pèlerin recensé en 2004 dans la portion de la falaise à dynamiter était inactif en 2004 et en avril-mai 2005. Qu'en est-il de sa fréquentation au printemps 2006 ? Des inventaires ont-ils été complétés ce printemps ?
- 1.4. Bien qu'aucun dynamitage ne soit prévu sur la falaise abritant le nid du Grand-Corbeau (falaise sud-est), le promoteur affirme que l'oiseau pourra revenir sur les lieux lorsque « le niveau d'activités sera revenu à la normale ». Sachant que les travaux de construction seront échelonnés sur près de 3 ans, quelle est la probabilité que le Grand-Corbeau revienne dans le secteur ?
- 1.5. Il y aura perte d'habitat dans une aire de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA). Qu'est-ce qui fonde la désignation d'une ACOA et quel est le niveau de protection accordé ?
  - 1.5.1. Comment le MRNF examine un projet dans une ACOA et sur quelle base peut-il l'autoriser ?
- 1.6. Qu'est-ce que le fait que des espèces aient été désignées depuis la parution de l'étude d'impacts sur l'environnement (éperlan arc-en-ciel, esturgeon noir), implique en termes d'autorisation ?
- 1.7. Est-il juste de dire que la présence d'une frayère dans la rivière du Loup ainsi que d'une aire d'alimentation d'alevins (marais à spartine) dans la zone d'étude suppose la présence de l'éperlan dans la zone d'étude, et ce à son stade de vie le plus vulnérable (larvaire) ? Le pompage de 60 000 mètres cube d'eau de ballast à tous les 6 jours, en période printanière et estivale, ainsi que les activités générales du port méthanier peuvent-ils avoir un impact sur les populations d'éperlans du secteur ?
- 1.8. Compte tenu de la présence de frayères et de zones d'alimentation de l'éperlan arc-en-ciel dans la ZER, pouvez-vous fournir de plus amples informations relativement à l'impact potentiel du projet sur la population du secteur à l'étude ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 31 mai prochain, compte tenu de la deuxième partie de l'audience débutant le 12 juin 2006 à Cacouna.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission